



COVID-19 : Bureaux de l'OCRCVM

Le 12 mars 2020

La santé et la sécurité de nos employés et de tous les participants aux marchés canadiens sont d'une importance primordiale pour l'OCRCVM. En raison de la propagation de la COVID-19, l'OCRCVM exerce ses activités avec un nombre réduit d'employés sur place.

L'OCRCVM continue d'assumer toutes ses responsabilités réglementaires essentielles.

Nous continuons de suivre l'évolution des faits relatifs à la COVID-19, et nous adapterons nos plans et transmettrons d'autres communications au besoin à mesure que la situation évoluera.